MILIEU RURAL LANGUEDOC-ROUSSILLON MOLIÈRES-SUR-CÈZE (34)

ÉCO-QUARTIER DU SERRE DE COSTEBELLE

CARTE DES OPÉRATIONS N° 113



CRÉATION D'UN ÉCO-QUARTIER SUR LE SITE DU SERRE DE COSTEBELLE, CÉVENNES PROGRAMMATION URBAINE, ENVIRONNEMENTALE ET ÉTUDE DE FAISABILITÉ







1 Les deux premiers éco-hameaux du quartier comprenant chacun une trentaine de logements

2 Une typologie inspirée des formes bâties cévenoles mais avec une mise en œuvre innovante

3 L'implantation traditionnelle en hameau permet la préservation des paysages, des vues, des continuités vertes

UNE DÉMARCHE ENVIRONNEMENTALE VOLONTARISTE

La ville de Molières-sur-Cèze souhaitait accompagner son développement en créant des logements sur un site paysager exceptionnel. La Commission des Sites a accepté la réalisation d'une opération pilote sous réserve d'une démarche environnementale vertueuse. Trois grandes orientations: Considérer le site choisi à l'échelle du territoire et limiter l'habitat diffus en créant 3 à 6 hameaux nouveaux d'environ 30 logements chacun; Apporter une attention particulière à l'intégration paysagère des hameaux depuis et vers le site; L'habitat proposé doit permettre d'atteindre a minima le niveau BBC, tout en valorisant les formes traditionnelles cévenoles; Diversifier l'offre de logements, associant accession, locatif libre et logement social, au sein d'un habitat individuel groupé ou de petits collectifs.

ACCOMPAGNER LA MAÎTRISE D'OUVRAGE

Si le projet prend forme aujourd'hui, cela tient à plusieurs choses:

Une démarche volontariste de la mairie de Molières qui porte
le projet, dans un objectif de performance environnementale
et d'innovation; Une étroite collaboration entre l'équipe
de projet urbain et l'équipe chargée de l'AEU –Ce partenariat
a permis d'identifier rapidement les contraintes du site, de définir
et de conforter les axes de projet, d'anticiper sur les études
environnementales incontournables à engager par la commune;
Une participation de tous les acteurs du territoire, ADEME,
CAUE du Gard, département...; La présence dans l'équipe
de maitrise d'œuvre urbaine d'un avocat spécialisé dans le montage
opérationnel afin d'assister la ville et de l'accompagner
dans la mise en œuvre juridique du projet.

COÛT DES ÉTUDES 31 000 € H.T.

ÉTUDES AVRIL 2011 à JUIN 2013

DÉBUT DES TRAVAUX DÉBUT 2014

MAÎTRE D'OUVRAGE COMMUNE DE MOLIÈRES-SUR-CÈZE 04 66 24 66 27

MAÎTRE D'ŒUVRE MANDATAIRE NICOLAS LEBUNETEL ARCHITECTES URBANISTES LEBUNETEL.ARCHITECTES@WANADOO.FR 04 67 13 81 20

NATHALIE LUCAS PAYSAGISTE SITETUDES BET INFRASTRUCTURES CEREG BET HYDRAULIQUE DL AVOCATS DROIT DE L'URBANISME